
COMMUNIQUE DE PRESSE

1 000 AIDES POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) :
Le Département accompagne les mobilités des Ardéchois.es

12 mai 2020

Dans la démarche « l'Ardèche en transition » initiée par le Département de l'Ardèche qui entend enclencher la mutation vers une économie moins carbonée et plus solidaire, la réduction de l'impact social et écologique des mobilités tient toute sa place. Plusieurs actions en trouvent une traduction dans le cadre du Plan des mobilités. C'est dans cette perspective que le Département s'est engagé à soutenir et développer des modes de mobilité douce (notamment le vélo) en favorisant - au-delà de la promotion des itinéraires existants et de la pratique du vélo en loisir - la pratique du vélo dans un usage quotidien ou utilitaire.

1 000 aides pour l'achat de VAE

L'essor du vélo est déjà accompagné par le Département via le développement des voies vertes et des voies douces, et de nombreuses actions de promotion de ce mode de déplacement. Mais l'Ardèche n'est pas le plat pays de la chanson. C'est pourquoi le Département a souhaité favoriser l'achat de vélos à assistance électrique, qui faciliteront des trajets souvent faits de côtes et autres faux-plats, pour permettre que le vélo se développe de plus en plus comme un moyen de déplacement entre le domicile et le travail en empruntant les voies douces et les nombreux aménagements qui se dessinent dans les villes et villages.

Pour ce faire, **la collectivité propose une aide pouvant s'établir à 200 € maximum**. Cette aide sera versée à tous les habitant.e.s de l'Ardèche, âgé.e.s de + de 18 ans pour l'achat d'un VAE chez un vélociste ardéchois. Cette dernière condition vise à la relance et au soutien de l'économie locale, mais aussi à engager les Ardéchois.es à acquérir leur vélo chez un spécialiste en capacité d'assurer un service après-vente et comprenant également la maintenance et le recyclage des batteries après usage

Cette aide ne peut excéder 200 euros et correspond à 10% du prix d'un VAE dont le prix est lui-même limité à 2 500 euros (achat d'un VAE pour les déplacements « travail et loisir », non pour le sport).

Les conditions pour bénéficier de cette offre supposent de remplir un formulaire en ligne après le 14 mai permettant d'attester de son âge, de son lieu de résidence et de l'achat du vélo chez un commerçant local.

Pour Laurent Ughetto, président du Département de l'Ardèche « **Aujourd'hui, le plan mobilité est l'un des piliers de notre politique de transition en illustre l'ambition. Notre engagement, notre volonté en faveur du développement des mobilités douces et notamment du vélo pour les déplacements quotidiens tout autant que comme support de loisirs, relève d'un double enjeu : sanitaire et environnemental. C'est d'autant plus vrai avec le développement et la « démocratisation » des vélos à assistance électrique (VAE). Spécialement en Ardèche, le potentiel de l'usage du VAE prend tout son sens dans un relief montagneux, avec un fort enjeu sur la mobilité au quotidien. C'est pourquoi, le Département va accompagner l'achat de VAE par les Ardéchois.es. Une ambition qui entre dans le cadre de la crise sanitaire et économique que nous traversons, trouve d'autant plus sa logique et permet d'accompagner les acteurs économiques locaux. »**

Informations, règlement, inscription : vous trouverez tout sur l'adresse : ardeche.fr/veloelec



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

Le vélo : le mode de déplacement de « l'après » ?

Une des conséquences du dé-confinement est bénéfique pour l'environnement : les ventes de vélo augmentent considérablement, que ce soit en milieu rural ou urbain. Dans les grandes villes, l'argumentation est aisée : crainte et contraintes liées aux transports en commun, baisse de la pollution atmosphérique et de la circulation automobile... Les deux-roues permettent d'assurer une distance sociale plus difficile à mettre en œuvre dans les transports collectifs.

En Ardèche, certains de ces arguments peuvent également prévaloir. Si le territoire n'est pas traversé par beaucoup de lignes de métros, les transports collectifs, le covoiturage sont ici aussi des modes de déplacements utilisés. Quant à l'argument écologique, il a ici toute sa place puisque l'on sait que la majorité des trajets se font à une seule personne par voiture. La crainte de la promiscuité dans les transports publics, ainsi que les dispositions visant à en limiter le nombre de passagers vont favoriser les modes de transport individuels, et toute démarche visant à promouvoir l'usage de la bicyclette, simple à manier et à stationner, permettra de freiner le retour à l'autosolisme forcené et par ricochet celui de la pollution atmosphérique

Le vélo en Ardèche : un plan d'ensemble

Le Département en adoptant dès 2011 son schéma départemental du vélo a permis notamment la réalisation de voies douces telles que la *Dolce Via* et la *ViaRhôna* qui constituent désormais la colonne vertébrale du réseau cyclable ardéchois. En 2017, le Département a également proposé la création d'un réseau vélo, instance d'échange et de mutualisation des pratiques réunissant tous les acteurs du vélo et de la mobilité pour favoriser le développement de la pratique cycliste. Afin d'aller plus loin, c'est désormais la pratique du vélo dans un usage quotidien ou utilitaire que le Département entend promouvoir.

Ainsi en 2018, le Département a renforcé son engagement en faveur du vélo en apportant son aide financière au profit des collectivités à travers l'appel à projets Pass Territoires, pour la création d'infrastructures vélo et la mise en place de services de location de vélos.

Des voies, des mobiliers, des aides aux particuliers

Pour compléter cette démarche le Département a lancé en 2019, un appel à manifestation d'intérêt pour aider les collectivités à se doter en mobiliers vélos afin de faciliter et sécuriser les stationnements de vélo. Ainsi, grâce aux dispositifs Pass Territoire et au Laboratoire de la Transition, 51 communes et EPCI ont pu se doter en arceaux, racks, abris collectifs et consignes fermées sécurisées. Cette dynamique coïncide avec celle de bon nombre de collectivités, qui conscientes des enjeux environnementaux emboîtent le pas vers le déploiement de boucles vélos et améliorent le maillage global de l'Ardèche Sud et Nord.

Afin de pourvoir l'ensemble du territoire de l'Ardèche, le Département poursuit en 2020 et 2021 sa démarche d'aide à l'équipement en mobilier vélo à destination des collectivités. Sont prioritaires, celles qui n'auront été dotées en 2019 et qui démontrent d'une démarche réelle en faveur du vélo. L'ensemble de la démarche, s'inscrit dans le cadre plus global du Contrat de transition écologique, signé entre le Département et l'Etat.

